Mercier
Hochelaga-Maisonneuve
Montréal

AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 4 avril 2022 à 19 h, le règlement suivant :

- Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs - exercice financier 2022 (RCA21-27002) relatif aux tarifs des café-terrasses (RCA21-27002-1)

Toute personne intéressée peut consulter le règlement mentionné ci-dessus à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture.

FAIT À MONTRÉAL, CE 8E JOUR D'AVRIL 2022.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Annick Barsalou